© Drogues Info Service - 8 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

Alcool et début de grossesse

Par Profil supprimé Postée le 23/10/2013 10:19

> Bonjour,
> Pensant ne pas être enceinte ce mois ci et ayant des douleurs de règles proches, j'ai eu une soirée alcoolisée le vendredi soir. (une bouteille de vin à 2 et 2 bières en plus).
> LE mardi d'après, j'ai bu 4 bières.
> Or le jeudi d'après, j'ai appris ma grossesse. (environ 22 ou 23 jours maximum) soit entre la 3ème et la 4ème semaine de grossesse maximum)
> c'est une grossesse désirée, je le précise, mais ayant tous les symptômes d'une arrivée éventuelle de règle, je me suis laissée aller. j'étais donc enceinte entre 15 et 22 jours de grossesse environ.
> sur les différents forum et sites internet sur l'alcool, les médecins sont très alarmistes. (une consommation excessive exceptionnelle en début de grossesse peut entraîner des déformations cardiaques et physiques ainsi que des retards mentaux. (SAF)
> depuis la nouvelle, j'ai tellement peur, que je n'ai pas bu une goutte d'alcool. (cela fait 4 mois maintenant). mais j'y pense toujours et je crains les conséquences pour l'enfant à venir. l'écho des 3 mois s'est très bien passée. RAS, mais je crains d(avoir fait du mal à mon bébé, qu'il soit handicapé physiquement ou psychologiquement. j'en ai parlé aux médecins, aux gynécologues autour de moi, mais ils me disent qu'à ce stade, il y pratiquement aucun risque et que je dois cesser de m'angoisser.....
> qu'en pensez vous?

Mise en ligne le 23/10/2013

Bonjour,

Nous comprenons que vous vouliez le meilleur pour votre bébé et que vous soyez inquiète concernant les conséquences que pourraient avoir sur sa santé les quelques jours où vous vous êtes alcoolisée étant déjà enceinte.

Les risques de syndromes d’alcoolisation fœtal (SAF) sont particulièrement préoccupants pour une femme ayant une dépendance à l’alcool et des épisodes d’ivresses répétés. La toxicité de l’alcool pour l’enfant dépend principalement du niveau de consommation de la mère durant la grossesse. Or dans votre cas, vos consommations n’ont pas été excessives et ne se sont répétées que deux fois. Nous rejoignons l’avis des médecins et gynécologues que vous avez pu solliciter sur la question et nous vous encourageons à trouver la

sérénité. Celle-ci aura de plus, des effets bénéfiques pour vous et votre bébé. Nous vous proposons de consulter notre dossier concernant le SAF sur notre site, que vous pourrez trouver sur ce lien. Vous n'aurez ensuite qu'à cliquer sur les titres surlignés en bleus.

Cordialement.